

Date de mise à jour : 01/07/2025

Poste précédemment occupé par : BEN RHOUMA GILBERTE

☐ Mobilité ☐ Redéploiement ☐ Création

Code poste RH : 10595

Personne à contacter : PIERRE Eddie

Fonction : CRH

Tél : 01.43.99.77.83

Courriel : eddie.pierre@valdemarne.fr

DESCRIPTIF DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

Intitulé	Médecin en centres de PMI et / ou Centres de santé sexuelle
Cadre d'emplois/catégorie	Catégorie A – Cadre d'emplois des médecins territoriaux
Pôle/Direction/Service	Pôle Solidarités / Direction de la PMI et Promotion de la Santé
Lieu de travail	Centres de PMI et / ou Centres de Santé Sexuelle Territoire 7
Positionnement du poste dans l'organigramme	Sous la responsabilité hiérarchique du médecin cadre de Territoire.

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION ET/OU DU SERVICE

La Direction de la PMI et Promotion de la Santé assure la prévention, promotion de la santé médico-psycho-sociale de l'enfant jusqu'à 6 ans, de l'adolescent et de sa famille dans le cadre de la loi de PMI et des orientations départementales.

La DPMI Promotion de la Santé met en œuvre des consultations médicales d'éducation à la santé en direction des jeunes, des couples et des familles en matière de sexualité, contraception et Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), maternité ainsi que la prévention et le traitement des Infections Sexuellement Transmissibles (IST). Elle assure également la mise en œuvre de bilans de santé en école maternelle.

MISSION DU POSTE

Le médecin en centre de PMI contribue à la prévention, au dépistage, à l'orientation et à l'éducation à la santé en direction des enfants de moins de 6 ans et de leur famille. Il participe aux missions de protection de l'enfance et peut intervenir dans les modes d'accueil de la petite enfance.

Le médecin en centre de santé sexuelle (CSS) assure dans le cadre de la loi PMI et selon les orientations départementales les consultations médicales de prévention en matière de sexualité et vie affective, de maîtrise de la fécondité et à des actions de santé publique.

Le médecin de PMI peut participer à des études épidémiologiques menées par la Direction et à la production de protocoles de service.

Le médecin de PMI peut assurer uniquement des consultations de pédiatrie ou uniquement des consultations de gynécologie ou assurer les deux missions en pédiatrie et en gynécologie sur un poste mixte.

DOMAINES D'ACTIVITÉS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS

MEDECIN DE PMI EN PEDIATRIE – EXERCICE EN CENTRE DE PMI

Domaine d'activité : Prévention médico-sociale en pédiatrie en faveur des enfants de 0 à 6 ans

- Assure les consultations cliniques médicales de prévention en pédiatrie s'attachant à un examen somatique prenant en compte le développement staturo-pondéral, sensoriel, la surveillance du développement psychomoteur et cognitif de l'enfant
- Assure les vaccinations du jeune enfant selon le calendrier vaccinal en vigueur
- Effectue le dépistage précoce des anomalies du développement de l'enfant, d'éventuelles pathologies ou handicaps et oriente en fonction de la problématique dépistée vers les consultations spécialisées
- Évalue le lien enfant-parents et prend en compte l'environnement familial et social dans la prise en charge médicale
- Conseille, informe, oriente et délivre aux familles des conseils médicaux en matière de prévention santé, rythme et besoins de l'enfant, hygiène, alimentation et développement du nouveau-né et du jeune enfant
- Met en œuvre et participe à des actions collectives de prévention santé en faveur de l'enfant et de sa famille en lien avec les autres professionnels du centre de PMI et de la Direction
- Peut participer à la prise en charge des enfants grands prématurés dans le cadre du Réseau départemental de suivi des enfants vulnérables
- Peut participer au dépistage et à l'orientation des enfants en surpoids et peut participer aux consultations dans le cadre du REPOP – Réseau de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique –
- Apporte son expertise médicale aux professionnels paramédicaux du centre de PMI en pédiatrie en lien avec les cadres de territoires

Domaine d'activité : Référent médical dans les modes d'accueil

- Peut assurer le rôle de référent médical dans la ou les établissements d'accueil du jeune enfant (crèches départementales)
- Apporte son concours et son soutien technique aux équipes des crèches départementales sur les questions de santé, de développement de l'enfant, sur la mise en œuvre des PAI, des protocoles de soins et d'urgence
- Assure les visites d'admissions des enfants dans les crèches départementales des enfants porteurs d'un handicap, des enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé, des enfants de moins de 4 mois et des enfants ayant eu dans les mois ou années précédentes des pathologies ayant nécessité des soins longs ou répétés, en présence des parents
- Accompagne et adapte la prise en charge des enfants porteurs de handicap ou porteur de maladie chronique en lien avec le médecin traitant ou le spécialiste en charge du suivi de l'enfant
- Peut participer aux actions et projets de promotion de la santé de l'établissement
- Veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générales et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie en lien avec le médecin de territoire et l'ARS
- Peut participer à la formation des assistants maternels et assistants familiaux

MEDECIN DE PMI EN GYNECOLOGIE – EXERCICE EN CENTRE DE PMI AVEC CSS

Domaine d'activité : Prévention médico-psycho-sociale en gynécologie

- Assure les consultations médicales en gynécologie jusqu'à la ménopause des patientes : maîtrise de la fécondité, contraception, prévention – dépistage et traitement des IST, dépistage du VIH, dépistage des cancers gynécologiques ...
- Assure les consultations préconceptionnelles, prénatales et postnatales,
- Peut pratiquer l'IVG médicamenteuse après formation REVHO
- Conseille, informe, oriente et accompagne la prise en charge des mineur(e)s et femmes en planification et éducation familiale en lien avec l'infirmière, la conseillère conjugale et la sage-femme.
- Participe aux liaisons avec les maternités et avec le réseau périnatalité en lien avec la sage-femme de PMI
- Apporte son expertise médicale aux professionnels paramédicaux et à l'équipe du centre de PMI en gynécologie et en obstétrique

MISSIONS POUR LES DEUX PROFILS : MEDECIN EN PEDIATRIE ET MEDECIN EN GYNECOLOGIE

Domaine d'activité : Mission de Protection de l'Enfance en danger

- Participe à la mission de protection de l'enfance et de protection des personnes vulnérables en lien avec le médecin de l'EDS et dans le cadre du protocole départemental en vigueur
- Participe au repérage dans le cadre du protocole des situations PMI complexes : repérage des indicateurs de vulnérabilité pour les enfants, les adolescents et les femmes enceintes
- Rédige le cas échéant des informations préoccupantes dans le respect du circuit de transmission des informations préoccupantes

Domaine d'activité : Mission institutionnelle et partenariale

- Accueille et encadre des stagiaires internes en médecine
- Participe aux réunions d'équipe et de service en lien avec les professionnels des centres de PMI, les cadres de territoires et la Direction de la PMI
- Participe à la mise en place de protocoles et au recueil d'information en épidémiologie et en santé publique.
- Participe aux actions des réseaux : réseau des enfants vulnérables, réseau de prise en charge de l'obésité infantile, réseau périnatalité, réseau des violences conjugales et familiales
- Contribue aux réflexions de la Direction sur le volet médical
- Participe et contribue à la promotion des actions collectives d'éducation à la santé dans les centres de PMI
- Participe aux formations médicales organisées par la Direction.

PRINCIPALES COMPÉTENCES ATTENDUES (combinaison de connaissances et de savoir-faire)

Connaissances	Indispensable à la prise de poste : Connaissances médicales, psychosociales, éducatives sur le développement du jeune enfant et son environnement. Connaissances des lois PMI - de planification et d'éducation familiale - de protection de l'enfance et loi HPST Connaissances juridiques sur le droit des patients, l'IVG, la contraception... Les règles déontologiques et éthiques Les règles de conduite d'entretien Connaissances en santé publique, éducation à la santé et prévention santé. Connaissances médicales en gynécologie, obstétrique et suivi de grossesse A acquérir au cours de l'activité : Orientations de la collectivité et de la Direction de la PMI et connaissance des protocoles et procédures en vigueur au sein de la collectivité. L'environnement territorial. Connaissance du réseau et des acteurs locaux de la petite enfance, de la santé et prévention. Connaissances juridiques sur le droit des patients, l'IVG, la contraception... Actualisation des connaissances médicales
Savoir-faire	Indispensable à la prise de poste : Ecouter, observer et analyser une situation pour adapter son mode de communication et sa posture professionnelle. Travailler et communiquer en équipe et en réseau. Organiser et adapter son activité en fonction des priorités. Maîtriser les techniques de communication écrite et orale. Rédiger des notes et rapports. Aider à la décision et formuler des propositions. Partager l'information selon les règles déontologiques. Maîtriser les outils bureautiques (Word, Outlook, Excel..) A acquérir sur le poste Actualiser ses connaissances : législation, pratiques professionnelles ... Utiliser les logiciels métiers de la Direction : Horus, Acteurs.fse (Dispositif Sesam Vitale)

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Relations de travail - Internes - Externes	Direction de la PMI, Cadres de Territoires de PMI. <u>Partenaires institutionnels internes</u> : équipes des centres de PMI, équipes des Espaces Départementaux des Solidarité – équipe de l'aide sociale l'enfance, directrices de crèches et adjointes <u>Partenaires externes</u> : maternités, hôpitaux, services de néonatalogie et de pédopsychiatrie, médecins libéraux acteurs des réseaux (REPOP, Enfants vulnérables, Réseau Périnatalité...), services municipaux, associations intervenant dans le champ de la petite enfance, usagers et familles, CAMSP, CMP, Education Nationale – Service de Promotion de la Santé des élèves...
Conditions particulières D'exercice	Activité clinique sur plusieurs centres de PMI et / ou CSS et / ou crèches départementales sur un secteur géographique
Moyens mis à la disposition de l'agent	Moyens bureautiques usuels. Référentiels, guides et protocoles propres à la Direction de la PMI-PS.

EXIGENCES DU POSTE

Niveau de formation /diplômes	Pré-requis : Doctorat en médecine. Inscription au Conseil de l'Ordre Souhaité : Qualification en pédiatrie, médecine générale avec compétence en pédiatrie et développement de l'enfant. Qualification en santé publique ou en médecine scolaire. Qualification en gynécologie obstétrique ou Diplôme Universitaire.
Expérience	Exigée : Expérience clinique Souhaitée :
Certifications, habilitations à jour	Sans objet
Obligation de formation inhérente au poste et au maintien des habilitations oui ☒ non ☐	

INDÉMNITÉS PARTICULIÈRES LIÉES AU POSTE

- NBI : OUI/ NON Si oui préciser à quel titre :
- Nombre de points :
- IFSE + CIA : Groupe 4 « autres fonctions » Médecin de secteur
- Prime Ségur

10 JUL. 2025

Date et avis du Chef de service	Date et avis du Directeur	Date et avis du Directeur Général Adjoint
SAINT-JAMES Laurence Chef du Service Administratif et Financier Direction de la Promotion de la Santé	Docteur Isabelle BURESI Directeur de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion de la Santé	Docteur Isabelle BURESI Directeur de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion de la Santé

CADRE RÉSERVE A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

AVIS	Date	Signature
favorable	09-07-2025	Pour le Président du Département du Val-de-Marne et par délégation. Responsable du service recrutement et intégration Coralie DUBOIS

NB : Ce descriptif de poste ne saurait être exhaustif et est susceptible d'évolution